Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-39_03_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 04 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 MARS 2026

Le mercredi quatre mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi dix-neuf février conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 24	Nombre de votants : 27
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 27
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. LAMBALLAIS Antoine, Mme PRONIER Valériane, M. NICOLLE Henri, Mme SERRE Muriel, Mme CLOAREC Béatrice, M. CHENAIS Anthony, M. DE BEL AIR Gilles, M. BOUVET Gaëtan, Mme BLANCHARD Agnès, Mme BOZEC Nolwenn, M. BOURTOURAULT Michel, M. RIVOAL Jacques, M. RAVEL Claude, Mme FLORET Karine, M. MENEUST Philippe, Mme LESAGE Catherine, M. BELLANGER Rodolphe, M. DELINOTTE Thibault, Mme CÖENT Annie

Absents Excusés :

Mme LAMART Dominique procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. JULIEN Loïc procuration à M. MORVAN Arnaud, Mme FONTENAY Julie procuration à M. LAMBALLAIS Antoine, M. CHAHID Mohamed, M. GUETTE Christian.

M. Michel BOURTOURAULT a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 19 février 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 est lu et arrêté.

39_03_2026 – URBANISME – GESTION DU 8 ALLEE DES BOUVREUILS – PROLONGATION DE LA CONVENTION DE MISE EN GESTION PAR L'AGENCE IMMOBILIER A VOCATION SOCIALE (AIVS)

Monsieur Arnaud MORVAN, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux rappelle que par délibération n°38-03-2023 en date du 29 mars 2023, le conseil approuvait la décision d'un conventionnement entre la commune et l'AIVS pour la prise en gestion temporaire et gratuite du 8 allée des Bouvreuils.

Il rappelle que le bien est situé dans le périmètre de l'opération multisites Cœur de Ville Orson et qu'à ce titre, il convient d'en assurer une occupation temporaire dans l'attente de la réalisation effective des projets envisagés.

La présente délibération vise à prolonger le conventionnement avec l'AIVS jusqu'au 31 juillet 2028, dans les mêmes conditions, telles que précisées dans la convention annexée à la présente.

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260304-39_03_2026-DE

Il est proposé au Conseil :

1- **D'APPROUVER la prolongation de prise en gestion du bien à titre gratuit au profit de l'AIVS jusqu'au 31/07/2028**
2- **D'APPROUVER le projet de convention annexée et actualisé tenant compte des nouvelles échéances**
3- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ou tout autre document se référant à ces décisions.**

ANNEXE 18 – CONVENTION 8 ALLEE DES BOUVREUILS

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

